



Guide et fiches :
Prévention des risques professionnels

1. Analyse et suivi des accidents du travail (AT) et maladies professionnelles (MP)



Guide 1 : Analyse et suivi AT et MP

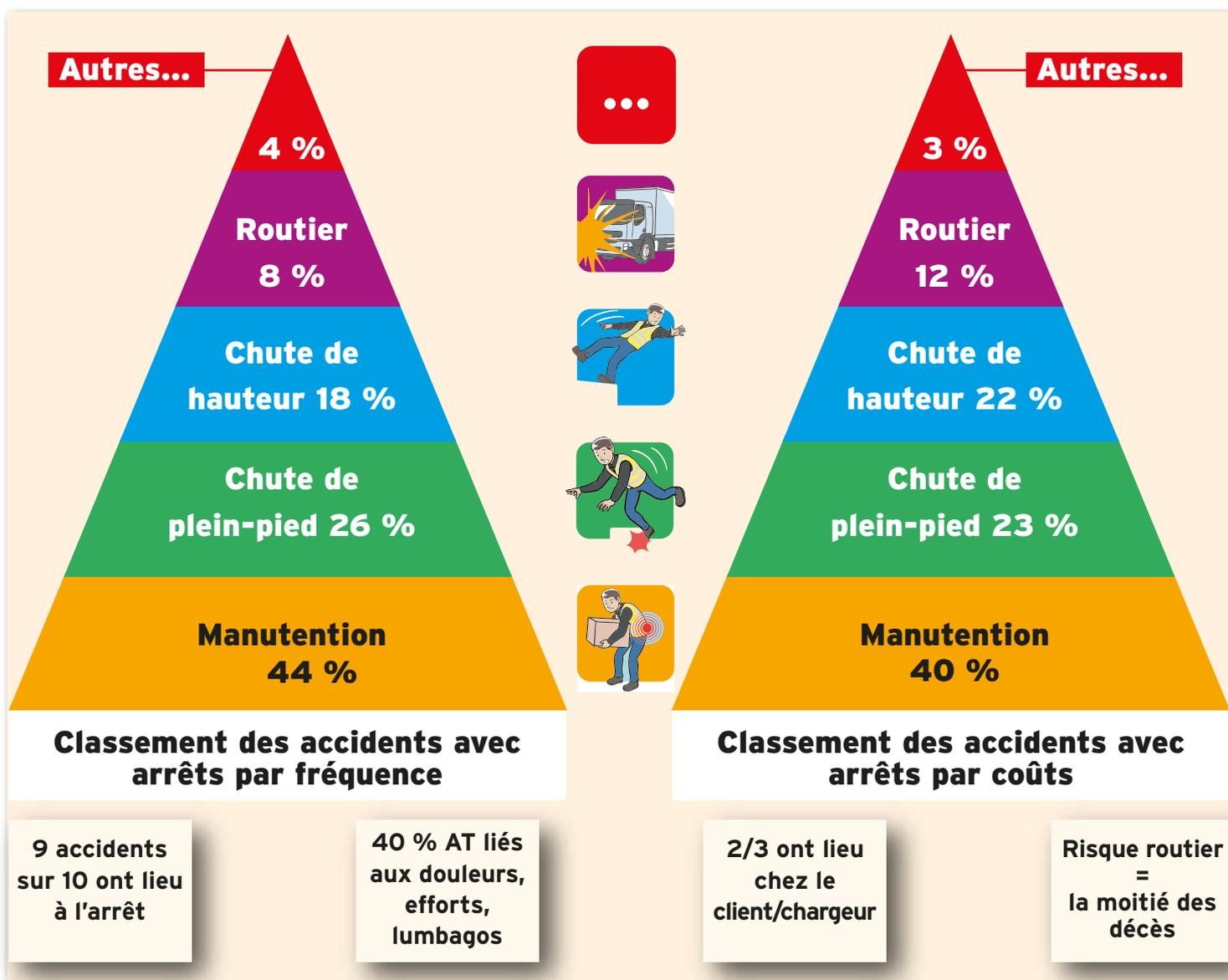


Objectif :

S'assurer que les accidents du travail et les maladies professionnelles sont analysés et que des mesures de prévention adaptées sont prises pour éviter qu'ils ne se reproduisent.



Quelles sont les sources d'accidents dans le Transport Routier de Marchandises ?



Retrouver toutes informations sur le site de l'INRS



Guide 1 : Analyse et suivi AT et MP

? Pourquoi analyser et suivre les AT/MP ?

Un enjeu juridique : La responsabilité de l'employeur

Tout accident survenant sur le lieu de travail est imputable et à la charge de l'employeur.

« est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise ». Article L.411-1 du Code de la Sécurité Sociale.



« La faute inexcusable de l'employeur », La loi française prévoit une responsabilité de l'employeur dans la survenue d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle en cas de constat d'une négligence grave. L. 452-1 du code de la Sécurité Sociale.

Un enjeu financier et humain

Les coûts des accidents du travail

Cotisations AT/MP versée à la CNAM* Coûts directs financiers

Coûts indirects financiers : gestion administrative, remplacement et recours à l'intérim, formation, perte de productivité et de qualité

Coût globaux : image et attractivité du métier, fidélisation des salariés, attractivité de l'entreprise.

Lutter contre les accidents du travail, un projet qui s'inscrit dans une démarche RSE et QVT.



Depuis 2018, vous pouvez indiquer le SIRET de l'entreprise d'accueil dans laquelle l'accident a eu lieu. Un recours contre tiers est possible afin de partager les responsabilités de l'accident.



Guide 1 : Analyse et suivi AT et MP

Votre cotisation AT/MP versée à la CARSAT

Le barème 2020 des coûts moyens d'incapacité temporaire permanente - CTN C Système de forfait imputé aux entreprises lors des arrêts de travail liés aux accidents

de travail (montant plein pour entreprise de plus de 150 salariés - dégressif par rapport au nombre de salariés jusqu'à 20).

Incapacité temporaire						Incapacité permanente			
Sinistre de sans arrêt à 3 jours	Sinistre avec arrêt de 4 à 15 jours	Sinistre avec arrêt de 16 à 45 jours	Sinistre avec arrêt de 46 à 90 jours	Sinistre avec arrêt de 91 à 150 jours	Sinistre avec arrêt de plus de 150 jours	Sinistre avec IC	Sinistre avec IP de moins de 20 %	Sinistre avec IP de 20 % à 39 %	Sinistre avec IP de 40 % et plus ou mortels
316	613	1 885	5 007	9 178	33 551	2 251	59 152	115 036	521 063

Journal officiel de la République française - N° 302 du 29 décembre 2019

Le calcul de votre Taux de cotisation AT-MP

Le taux de cotisation permet de calculer le montant versé par l'entreprise
Le taux de cotisation varie en fonction du niveau de sinistralité.



La cotisation est impactée par le nombre de jours d'arrêt de chaque salarié déclaré en AT et l'éventuel IPP.

le taux de cotisation individuel : plus l'effectif de l'établissement s'approche de 149 salariés, plus le montant de l'indemnisation imputé à l'entreprise est individualisé et se rapproche des 100 % du forfait.

En cas d'augmentation des AT, l'augmentation des cotisations est lissée sur plusieurs années et plafonnée à 25 % d'augmentation du taux par an.



Le compte employeur AT/MP - Vos informations en ligne : www.net-entreprise.fr



Guide 1 : Analyse et suivi AT et MP



Quels sont les indicateurs de sinistralité AT/MP d'une entreprise TRM ?

Indice de fréquence = (nombre des AT/M-P/effectif salarié) x 1 000

Taux de fréquence = (nombre des AT/M-P/heures travaillées) x 1 000 000

Taux de gravité = (nombre des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

Ce calcul vous permet de :

- vous positionner par rapport à la moyenne de la branche
- évaluer l'évolution de vos AT/MP d'une année à l'autre.

Transport routier de marchandises et location de véhicules avec chauffeur

Année	2015	2016	2017	2018
Code risque	602 MD	602 MG	602 MG	602 MG
Indice de fréquence	74.0	76.0	77.0	75.9
Taux de fréquence	38.34	39.69	38.76	37.5
Taux de gravité	3.08	3.30	3.19	3.0
Taux de cotisation collectif	5.50	5.70	5.70	5.50

Source CARSAT Bretagne 2019

Les maladies professionnelles

Pour être reconnue comme professionnelle et donner lieu à réparation, une maladie doit :



soit figurer dans l'un des tableaux de maladies professionnelles,



soit être identifiée comme ayant un lien direct avec l'activité professionnelle par le système complémentaire de reconnaissance des maladies professionnelles.

Les MP les plus fréquentes dans le TRM :



Tableau n° 57 RG : affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (épaule, coude, poignet/main/doigt, genou, cheville/pied)



Tableau n°97 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier.



Tableau n°98 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes.

Source : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr> rubrique sinistralité AT/MP par code naf



consulter les tableaux des maladies professionnelles : www.inrs.fr



Guide 1 : Analyse et suivi AT et MP

? Comment gérer les AT/MP ?

Je souhaite	Je consulte
Déterminer qui fait quoi lors d'un accident de travail	Fiche 1.1 : la procédure en cas d'accident
Identifier des pistes de solutions techniques, humaines et organisationnelles	Fiche 1.2 : L'analyse d'un accident du travail
Recenser l'ensemble des accidents et incidents de l'entreprise	Fiche 1.3 : le tableau de AT-MP
Prévenir les risques d'accidents	fiche 1.4 : signaler et prévenir les situations de travail à risques
Former vos salariés à l'analyse des AT	Fiche 3. : formation APTR/APS
Intégrer ces analyses dans une démarche globale de prévention	Fiche 7.1 : Le DUER et sa méthodologie
Communiquer en interne sur les AT	Fiche 10 : Affichage interne sur les AT



Pour plus d'informations :

Contactez votre contrôleur de sécurité **CARSAT**

Pour plus d'informations sur les AT/MP, consultez :

<http://www.inrs.fr>

<http://www.ameli.fr> rubrique : comprendre

l'assurance AT/MP

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>

Pour consulter vos AT/MP déclarés à la CPAM, consultez :

<http://www.net-entreprises.fr>



Consulter les tableaux des maladies professionnelles : www.inrs.fr

DÉVELOPPER
LA FORMATION TRANSPORT
ET LOGISTIQUE

